



L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) procède chaque année à l'évaluation de différents cursus offerts par les universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et établissements d'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'année 2016-2017, les cursus concernés sont :

- les bacheliers en **Assurances** proposés en hautes écoles et en enseignement de promotion sociale ;
- les bacheliers en **Comptabilité** proposés en hautes écoles et en enseignement de promotion sociale ;
- différents bacheliers et masters en **Théâtre, audiovisuel et cirque** proposés en hautes écoles et en écoles supérieures des arts.

Dans ce cadre, l'AEQES est à la recherche d'experts pour intégrer les comités d'évaluation externes.

*L'AEQES ([www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)) est une agence de service public, indépendante, qui pratique une évaluation formative basée sur un dialogue entre toutes les parties prenantes au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'inscrivant pleinement dans le contexte européen, l'Agence rend compte de la qualité de l'enseignement supérieur et œuvre à son amélioration constante.*

### **L'évaluation de chacun de ces cursus se déroulera de la manière suivante :**

- Les établissements concernés procèdent à une évaluation interne et rédigent chacun un dossier d'autoévaluation basé sur le [référentiel d'évaluation AEQES](#).
- Une équipe d'experts indépendants est composée par l'AEQES. Cette équipe comprend un président, des experts issus d'établissements d'enseignement supérieur (« pairs »), des représentants de la profession, des experts de l'éducation/de systèmes qualité et des experts étudiants.
- Ce comité d'experts procédera à l'évaluation externe des différents programmes : il prendra connaissance des différents dossiers d'autoévaluation, réalisera une visite au sein des établissements et élaborera un rapport d'évaluation destiné à chaque établissement ainsi qu'un état des lieux transversal (« photographie » générale des cursus évalués). Ces documents seront publiés sur le site internet de l'AEQES.

Des informations méthodologiques complémentaires sont disponibles dans le [Guide à destination des experts](#).

### **Concrètement, la participation à une évaluation externe implique les tâches reprises ci-dessous :**

- 1) Prise de connaissance des dossiers d'autoévaluation des établissements que vous visiterez ;
- 2) Participation à une journée préparatoire réunissant l'ensemble des experts (organisée à Bruxelles) ;

- 3) Participation à la visite sur site de plusieurs établissements (à définir avec vous) : visites à planifier entre octobre 2016 et mars 2017 ;
- 4) Participation à la production d'un rapport d'évaluation pour chaque établissement (exemples disponibles [ici](#)), à l'issue des visites ;
- 5) Participation à la production d'un état des lieux global pour l'ensemble de la formation évaluée (exemples disponibles [ici](#)).

### Processus de sélection :

L'AEQES examine les candidatures d'experts et en vérifie la recevabilité (indépendance, absence de conflit d'intérêt, compétences et qualités, etc.). Elle s'appuie pour cela sur les critères et atouts définis dans sa [jurisprudence](#).

Elle s'assure que les experts présentent, selon leur profil, les caractéristiques suivantes :

- Expert pair : personne disposant d'une expérience dans l'enseignement du domaine évalué au sein d'établissement(s) d'enseignement supérieur ;
- Expert de la profession : personne disposant d'une expérience professionnelle dans l'un des débouchés visés par le domaine évalué, de préférence en Belgique ;
- Expert de l'éducation : personne disposant d'une expérience dans le domaine de la didactique et de la pédagogie de l'enseignement supérieur (méthodes pédagogiques innovantes, aide à la réussite, *e-learning*, méthodes d'évaluation, etc.) ;
- Expert en gestion de la qualité : personne disposant d'une expérience en matière de gestion de la qualité et de ses outils, de préférence dans l'enseignement ;
- Expert étudiant : personne en parcours d'études au moment de l'évaluation externe (en bachelier, master, master complémentaire voire en spécialisation ; tout type d'enseignement confondu), en Belgique ou à l'étranger. Dans la mesure où les formations doctorales ne relèvent pas actuellement du champ de l'évaluation de l'Agence, les étudiants doctorants ne sont pas considérés comme experts étudiants potentiels.

### Conditions du contrat :

Le contrat d'expertise et ses annexes sont téléchargeables [ici](#).

### Intéressé(e) ? Pour poser sa candidature, il faut :

Télécharger et compléter la « [fiche d'identification du candidat expert](#) » sur notre site internet et la renvoyer par courriel, signée et accompagnée de votre curriculum vitae, à la personne de contact du cursus qui vous intéresse :

Pour « **Assurances** » : Yoneko Nurtantio ([yoneko.nurtantio@aeqes.be](mailto:yoneko.nurtantio@aeqes.be), +32 2 413 25 22)

Pour « **Comptabilité** » : Joëlle Sallets ([joelle.sallets@aeqes.be](mailto:joelle.sallets@aeqes.be), +32 2 690 87 73)

Pour « **Théâtre, audiovisuel et cirque** » : Julien Colle ([julien.colle@aeqes.be](mailto:julien.colle@aeqes.be), +32 2 413 25 11)

Vous pouvez postuler pour un ou plusieurs cursus. Merci dans ce cas de le préciser dans votre courriel.